

Conseil-conciliation Emprise et dérives sectaires

ACCUEIL CONSEIL-CONCILIATION / EMPRISE ET DÉRIVES SECTAIRES

- ▶ P. Jean-Christophe Meyer (secrétaire général adjoint)
- ▶ Mme Patricia Crepy (coordinatrice)

Contact : cced@cef.fr

Compétence :

- Réception des demandes, analyse et transfert aux personnes expertes, transmission à la personne demandeuse d'un retour sur les démarches entreprises.
- Relations avec les autorités civiles et ecclésiales.

Selon les besoins, vous pouvez contacter :

ÉQUIPE CONSEIL-CONCILIATION DANS LA VIE COMMUNAUTAIRE

- ▶ **Président :**
Mgr Pierre-Yves Michel
- ▶ **Secrétaire général adjoint :**
P. Jean-Christophe Meyer
- ▶ **Coordinatrice :**
Mme Patricia Crepy
- ▶ **Des membres experts** appelés
au sein de la CEF, de la CORREF
et du SDM

Contact : conseil.conciliation@cef.fr

Compétence :

- Réception des demandes spécifiques concernant la vie consacrée, orientation et suivi de la personne demandeuse, mise en lien avec les personnes externes en vue d'une médiation, d'un accompagnement juridique, d'un soutien matériel, ou tout autre besoin.

ÉQUIPE EMPRISE ET DÉRIVES SECTAIRES DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

- ▶ **Président :**
Mgr Jean-Luc Brunin
- ▶ **Secrétaire général adjoint :**
P. Jean-Christophe Meyer
- ▶ **Coordinatrice :**
Mme Patricia Crepy
- ▶ **Des membres experts** appelés au sein de la CEF,
de la CORREF et du SDM

Contact : emprise.derives@cef.fr

Compétence :

- Réception des demandes spécifiques concernant l'emprise et les dérives sectaires, orientation et suivi de la personne demandeuse, mise en lien avec les personnes expertes en vue d'une reconnaissance des faits et d'un accompagnement psychologique, spirituel, matériel, selon les besoins.
- Information et collaboration avec les autorités concernées afin de leur permettre d'exercer une vigilance pastorale particulière.
- Suivi des décisions et de leur application, relance si nécessaire.